

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1705

11 août 2007

### SOMMAIRE

Adriatur S.A. ....	81822	Haar Galerie S.à r.l. ....	81802
ASA Finance & Holding S.A. ....	81837	Halicompt Holding S.A. ....	81839
AstraZeneca Infection SNC ....	81803	HIM (Habitats et Investissements Mobili- liers) Holding S.A. ....	81839
Batichimie-Travaux S.à r.l. ....	81840	Inda International S.à r.l. ....	81822
BE Investco Luxembourg S.à.r.l. ....	81817	Indes S.A. ....	81814
Canal Illimited S.A. ....	81815	Iphias Holding S.A. ....	81833
CEEREF Management Company ....	81799	J.J.M.T., s.à r.l. ....	81815
City Radio Productions S.A. ....	81824	Josee R. Haerebuttek S.A. ....	81802
Compagnie Financière Pascal S.A. ....	81838	Lloyds TSB CHF Trading S.à r.l. ....	81822
Distrisport S.à r.l. ....	81817	Luxembourg Food & Beverage S.A. ....	81818
Elbe Properties S.à r.l. ....	81817	MedLX1 S.A. ....	81833
Euro Cube Holding S.A. ....	81823	Metex S.A. ....	81837
Fase Fintek S.A. ....	81823	Naevus Holding S.A. ....	81833
Fidei Fiduciaire S. à r.l. ....	81820	Neo Business Process Outsourcing S.à r.l. .....	81806
Filo Holding S.A. ....	81838	NRGenerating Luxembourg (No.1) S.à r.l. .....	81802
FinAdvice-Finanzplanung ....	81823	Opus 2 S.à r.l. ....	81825
Financière Daunou 12 S.à r.l. ....	81813	Parc Louvigny S.A. ....	81813
Fiore Holding S.A. ....	81837	Pareta S.A. ....	81794
Foam Investments II S.à r.l. ....	81838	RECIP Infection SNC ....	81803
Frits Financial S.A. Holding ....	81837	R.P.S. Holding S.à r.l. ....	81824
Fruitbrokers S.A. ....	81840	SAF-Holland S.A. ....	81814
Gallaher Investment Finance S.à r.l. ....	81803	Santé S.à r.l. ....	81806
GEORGES FABER Opticien S.à r.l. ....	81802	Seminvest S.A. Holding ....	81833
Ger Log 7 S.A. ....	81794	Sofinka S.A. ....	81840
Germandrea Holding S.A. ....	81839	Superspatz ....	81799
G.L.I.C. - Groupe Luxembourgeois d'Inves- tissements Commerciaux S.A. ....	81820	TGC Development Holdings ....	81825
Global Administration Services (Luxem- bourg) S.A. ....	81839	United in Sports S.à r.l. ....	81818
Globehotels S.A. ....	81824		
Grosvenor Crescent Developments S.à r.l. .....	81822		

**Ger Log 7 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 125.888.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 juillet 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

Déléguée par le Notaire J. Seckler

Référence de publication: 2007078244/231/14.

(070085667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

**Pareta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 129.384.

## STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. La société anonyme de droit suisse INTERFIDA S.A., ayant son siège social à CH-6830 Chiasso, Via Motta, 10, inscrite au Registre du Commerce du Canton du Tessin sous le numéro CH-524.3.009.802-4.

2. La société anonyme de droit suisse OCARPES S.A., ayant son siège social à CH-6535 Roveredo/Grisons, inscrite au Registre du Commerce du Canton des Grisons sous le numéro CH-350.3.001.165-4.

Toutes deux ici représentées par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant esdite qualité, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties déclarent constituer entre eux et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Chapitre I<sup>er</sup> - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions émises ci-après une société anonyme qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nanti, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination PARETA S.A.

**Art. 5. Siège social.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II.- Capital, Actions

### Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social est fixé à EUR 108.000,- (cent huit mille euros) représenté par 108.000 (cent huit mille) actions de EUR 1,- (un euro) chacune, libérées intégralement.

Les actions peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

6.2. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et réduction du capital social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Rachat d'actions propres.** La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## Chapitre III.- Administration

**Art. 9. Conseil d'Administration.** La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Le Conseil d'Administration est composé de deux catégories d'administrateurs, nommés respectivement «Administrateurs de Catégorie A» et «Administrateurs de Catégorie B».

Les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et sont toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

### Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration.

10.1. Le Conseil d'Administration peut choisir parmi ses membres un président.

10.2. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président s'il y en a un ou sur convocation de deux Administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

10.3. Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.4. Tout Administrateur pourra se faire représenter aux Conseil d'Administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre Administrateur comme son mandataire.

10.5. Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

10.6. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration de la Société peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les réso-

lutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration de la Société. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 11. Décisions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement si un quorum d'Administrateurs est présent ou représenté à ce conseil. Ce quorum est réputé présent ou représenté si la majorité des Administrateurs de la Société est présente ou représentée, un Administrateur de chaque catégorie devant au moins être présent ou représenté. Les décisions prises par le Conseil d'Administration nécessitent le vote de la majorité des Administrateurs présents ou représentés, parmi lequel le vote affirmatif d'au moins deux Administrateurs de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

En cas de ballottage lors d'une réunion, le président de la réunion aura voix prépondérante.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration de la Société.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

**Art. 13. Signatures autorisées.** La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, ou par la seule signature d'un Administrateur-Délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 14 des Statuts.

**Art. 14. Gestion journalière.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Administrateurs qui prendront la dénomination d'Administrateurs-Délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs Administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 15. Responsabilité, indemnisation.** Les Administrateurs ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité d'Administrateur ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un actionnaire ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 16. Conflit d'intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

#### Chapitre IV.- Actionnaires

**Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.** Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Assemblée générale annuelle des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures.

Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, L'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 19. Autres assemblée générale des actionnaires.** Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 20. Procédure, vote.**

20.1. Chaque action donne droit à une voix.

20.2. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

20.3. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

20.4. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires, s'il y en a.

20.5. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

20.6. Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

20.7. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

### Chapitre V.- Surveillance

**Art. 21. Surveillance.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

### Chapitre VI.- Année Sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 22. Exercice social.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 23. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le Conseil d'Administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### Chapitre VII.- Dissolution, Liquidation

**Art. 24. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Chapitre VIII.- Loi applicable

**Art. 25. Loi applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

#### *Souscription*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

- |   |                |
|---|----------------|
| 1. La société anonyme de droit suisse INTERFIDA S.A., prédésignée, cinquante-quatre mille actions . . . . . | 54.000         |
| 2. La société anonyme de droit suisse OCARPES S.A., prédésignée, cinquante-quatre mille actions, . . . . .  | 54.000         |
| <b>Total: cent huit mille actions . . . . .</b>   | <b>108.000</b> |

Toutes les actions ont été libérées intégralement par paiement en espèces, de sorte que la somme de EUR 108.000,- (cent huit mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constataion*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ trois mille trois cent cinquante euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. La Société est administrée par un Administrateur de catégorie A et deux Administrateurs de catégorie B.
2. Sont nommés administrateurs de catégorie A et de catégorie B:

##### *Administrateurs de catégorie A:*

- Monsieur Giovanni Storni, avocat, né à Lugano (Suisse), le 16 avril 1960, demeurant à CH-6953 Lugaggia, Sureggio (Suisse);
- Monsieur Paolo Chiesa, avocat, né à Codigoro (Italie), le 2 mai 1972, demeurant à I-44100 Ferrara, C.so Ercole i d'Este, 6 (Italie);

##### *Administrateurs de catégorie B:*

- Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit (UCL), né à Bastogne (Belgique), le 6 juin 1975, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
- Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), né à Ixelles (Belgique), le 4 novembre 1963, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

3. La société à responsabilité limitée BF CONSULTING S.à r.l., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 125.757, est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes.

4. Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2011.

5. Le siège social de la Société est établi à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire comparant pré-mentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 juin 2007. Relation GRE/2007/2778. — Reçu 1.080 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 juillet 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007081638/231/256.

(070089778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

**Superspatz, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 51.017.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, le 4 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007078260/1667/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10407. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

**CEEREF Management Company, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 117.764.

In the year two thousand seven, on the eighteenth day of May.

Before us Maître Anja Holtz, notary, residing in Wiltz (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CEEREF MANAGEMENT COMPANY a «société à responsabilité limitée» having its principal office in Mamer/Capellen, 75, Parc d'activités, registered in the Trade Register of Luxemburg under the number B 117.764.

The meeting is composed by the shareholders:

1.- AMPELUS HOLDING LIMITED, a company incorporated under the laws of Cyprus having its registered office at Chrysanthou Mylona, 3, P.C. 3030, Limassol, Cyprus, registered in the Cyprus Trade Register under the number HE156 211,

represented by Mister Benoît de Bien, consultant, with professional address at 59, rue Grande Duchesse Charlotte, Wiltz, by virtue of a proxy given in Limassol on 7 may 2007

The aforesaid proxy, after having been signed ne varietur by all the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to this document, to be filed with it to the registration authorities.

2. SFM GROUP INTERNATIONAL S.A., having its registered office at 15-17, avenue Gaston Diederich, L-1420 Luxembourg, registered in the Trade Register of Luxembourg under the number B 99.725,

represented by Mister Benoît de Bien, consultant, professional address 59, rue Grande Duchesse Charlotte, Wiltz, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 11 April 2007

The aforesaid proxy, after having been signed ne varietur by all the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to this document, to be filed with it to the registration authorities.

The aforesaid parties, represented as aforementioned, requested the notary to act the following:

*First resolution*

*Transfer of shares*

AMPELUS HOLDING LIMITED, prenamed, represented as aforementioned, hereby transfers to EMERGING EUROPE REAL ESTATE TRUST S. à r. l., a «société à responsabilité limitée» having its registered office in L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, registered in the Trade Register of Luxembourg under the number B 118.951, who accepts, the full ownership of its participation making sixty-five (65) shares.

EMERGING EUROPE REAL ESTATE TRUST S. à r. l is represented by Mister Benoît de Bien, consultant, with professional address at 59, rue Grande Duchesse Charlotte, Wiltz, by virtue of a proxy given in Luxemburg on 25th May 2007.

The aforesaid proxy, after having been signed ne varietur by all the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to this document, to be filed with it to the registration authorities.

SFM GROUP INTERNATIONAL S.A., prenamed, represented as aforementioned, hereby transfers to EMERGING EUROPE REAL ESTATE TRUST S. à r. l., represented and accepting as aforementioned, the full ownership of its participation making thirty five (35) shares.

The price has been paid before the signature of the present deed, so as the grantor declares and gives full and entire discharge.

EMERGING EUROPE REAL ESTATE TRUST S. à r.l. il the owner of all the fully paid hundred (100) shares of the Company and is the sole shareholder of the Company.

### Second resolution

The new share owner represented as aforementioned, requested the notary to amend article 9 of the articles of incorporation as follows:

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par rassemblée générale. En cas de pluralité de gérants, la société est administrée par un conseil de gérance. L'assemblée générale nomme le président du conseil de gérance. Les décisions relatives à l'activité de la société feront l'objet de résolutions du conseil de gérance. Les résolutions seront adoptées à la majorité absolue. Dans le cadre de l'activité de la société, le conseil de gérance pourra, pour une durée déterminée, désigner un de ses membres comme fondé de pouvoir, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans les limites des pouvoirs conférés par le mandat spécial. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par la signature individuelle du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle du président du conseil de gérance ou par la signature conjointe d'un gérant avec le président du conseil de gérance.

Le gérant ou le conseil de gérance est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand Duché qu'à l'étranger.

Le gérant ou le conseil de gérance est habilité à créer un ou plusieurs compartiments correspondant chacun à une partie distincte de son patrimoine. Les règles de gestion relative à chaque compartiment sont déterminées par le conseil de gérance. Le gérant peut émettre des valeurs mobilières représentatives des droits de chaque compartiment.

### Third resolution

The new share appoints as members of the board of directors:

1. Mr Derek Chambers, born in Blackburn, UK, on the 12th of august 1956, residing at Mamer, GDL, 10, rue Mambra;
  2. Mr Janez Strumbelj, born in Koper, Solvenia, on the 13th of march 1960, residing at Ulica II, prekomorske brigade, 67, 6000, Koper, Slovenia
  3. Mr Uros Glavan, born on the 8 June 1974 in Kranj (Slovenia), residing in Slovenia, Sdrnje Gameljne 025
- Mr Uros Glavan, prenamed, is appointed as president of the board of directors of the company for an unlimited period.

### Expenses

The transferee declares to take over the expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid as a result to this present deed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mamer/Capellen, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CEEREF MANAGEMENT COMPANY ayant son siège social à Mamer/Capellen, 75, Parc d'activités, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 117.764.

L'assemblée se compose des associés à savoir:

1.- AMPELUS HOLDING LIMITED, une société de droit chypriote, ayant son siège social à Chrysanthou Mylona, 3, P.C. 3030, Limassol, Cyprus, inscrite au registre de commerce de Chypre sous le numéro HE156 211,

ici représentée par Monsieur Benoît de Bien, consultant, avec adresse professionnelle à 59, rue Grande Duchesse Charlotte, Wiltz, GDL, aux termes d'une procuration sous seing privée donnée à Limasol le 7 mai 2007,

laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le notaire et les comparants restera annexée à la présente minute pour être formalisée avec cette dernière.

1.- SFM GROUP INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à 15-17, avenue Gaston Diederich, L-1420 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sou sle numéro B 99.725,

ici représentée par Monsieur Benoît de Bien, consultant, avec adresse professionnelle à 59, rue Grande Duchesse Charlotte, Wiltz, GDL, aux termes d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg, le 11 avril 2007,

laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le notaire et les comparants restera annexée à la présente minute pour être formalisée avec cette dernière.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses résolutions suivantes:

*Première résolution*

*Cession de parts sociales*

AMPELUS HOLDING LIMITED, représentée comme il est dit, cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit à EMERGING EUROPE REAL ESTATE TRUST S. à r. l., a «société à responsabilité limitée» ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 118.951, qui accepte, la propriété des soixante-cinq (65) parts détenues dans la société.

EMERGING EUROPE REAL ESTATE TRUST S. à r. l. est représentée par Monsieur Benoît de Bien, consultant, avec adresse professionnelle à 59, rue Grande Duchesse Charlotte, Wiltz, GDL, aux termes d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg, le 25 mai 2007,

laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le notaire et les comparants restera annexée à la présente minute pour être formalisée avec cette dernière.

SFM GROUP INTERNATIONAL S.A., représentée comme il est dit, cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit à EMERGING EUROPE REAL ESTATE TRUST S. à r. l., représentée comme il est dit, qui accepte, la propriété des trente-cinq (35) parts détenues dans la société.

Le prix de la présente cession a été réglée avant la signature des présentes et hors la présence du notaire ce dont le cessionnaire donne quittance et décharge.

EMERGING EUROPE REAL ESTATE TRUST S. à r.l. est le propriétaire de toutes les cents (100) parts sociales libérées de la Société et est l'associé unique de la Société.

*Deuxième résolution*

Le nouvel associé requiert le notaire d'adapter l'article 9 des statuts comme suit:

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par rassemblée générale. En cas de pluralité de gérants, la société est administrée par un conseil de gérance. L'assemblée générale nomme le président du conseil de gérance. Les décisions relatives à l'activité de la société feront l'objet de résolutions du conseil de gérance. Les résolutions seront adoptées à la majorité absolue. Dans le cadre de l'activité de la société, le conseil de gérance pourra, pour une durée déterminée, désigner un de ses membres comme fondé de pouvoir, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans les limites des pouvoirs conférés par le mandat spécial. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par la signature individuelle du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle du président du conseil de gérance ou par la signature conjointe d'un gérant avec le président du conseil de gérance.

Le gérant ou le conseil de gérance est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand Duché qu'à l'étranger.

Le gérant ou le conseil de gérance est habilité à créer un ou plusieurs compartiments correspondant chacun à une partie distincte de son patrimoine. Les règles de gestion relative à chaque compartiment sont déterminées par le conseil de gérance. Le gérant peut émettre des valeurs mobilières représentatives des droits de chaque compartiment.

*Troisième résolution*

Le nouvel associé nomme membres du conseil de gérance pour une durée illimitée

1. M. Derek Chambers, né à Blackburn, UK, le 12 août 1956, demeurant à L-8246 Mamer, GDL, 10, rue Mambra;
  2. M. Janez Strumbelj, né à Koper, Slovénie, le 13 mars 1960, demeurant à Ulica II, prekomorske brigade, 67, SVN-6000, Koper, Slovénie;
  3. M. Uros Glavan, né la 8 juin 1974 à Kranj (Slovénie), demeurant à, Sdrnje Gameljne 025, SVN - 1211 Srednje Gameljne, Slovénie.
- M. Uros Glavan, préqualifié est nommé président du conseil de gérance pour une durée illimitée.

*Frais*

Les frais et honoraires auxquels les présentes donneront lieu sont à charge de la cessionnaire qui s'oblige expressément à leur acquittement.

Dont acte, fait et passé à Mamer/Capellen, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. de Bien, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 25 mai 2007, WIL/2007/404. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 5 juillet 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007081652/2724/150.

(070089975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

**Josee R. Haerebuttek S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 14, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 47.565.

Le bilan, arrêté au 31 décembre 2006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, le 4 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007078261/1667/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10406. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

**Haar Galerie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6680 Mertert, 7, rue Haute.  
R.C.S. Luxembourg B 75.328.

Le bilan, arrêté au 31 décembre 2006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, le 4 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007078262/1667/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10404. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

**GEORGES FABER Opticien S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 9, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 34.984.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, le 4 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007078263/1667/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10401. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

**NRGenerating Luxembourg (No.1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 77.333.

Die Gesellschaft wurde am 8. August 2000 gegründet gemäss Urkunde vom Notar Jean-Joseph Wagner, wohnhaft in Sassenheim, Grossherzogtum Luxemburg, veröffentlicht im Luxemburger Amtsblatt, Band C (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg), Nummer 44 vom 23. Januar 2001.

Der Jahresabschluss des Gesellschaft zum 31. Dezember 2006 wurde im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.

Zum Vermerk im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Band C.

Luxemburg, den 5. Juni 2007.

NR GENERATING LUXEMBOURG (No.1) S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2007079904/6565/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06668. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

**RECIP Infection SNC, Société en nom collectif,  
(anc. AstraZeneca Infection SNC).**

**Capital social: SEK 120.000,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 123.397.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

*Pour la société*

Référence de publication: 2007078271/7280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00458. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

**Gallaher Investment Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 265.803.725,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 106.778.

In the year two thousand and seven, on the twelfth day of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of GALLAHER INVESTMENTS FINANCE S.à r.l., a company established and existing in Luxembourg under the form of a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 106.778, incorporated pursuant to a deed of Notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the 21 March 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), number 720 of 20 July 2005 as amended (hereafter the «Company»).

The articles of association of the Company have been lastly amended by notarial deed enacted on 23 March 2005, published in the Memorial C, number 778 of 3 August 2005.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appointed as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders of the Company, namely (i) GALLAHER INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, (ii) GALLAHER FINANCE LUXEMBOURG S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and GALLAHER LUXEMBOURG S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, are three duly represented by Mr Régis Galiotto from the notary office of Mr Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to powers of attorney dated 11 April 2007. The number of shares held by the shareholders is shown on an attendance list. That list and the powers of attorney, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 10,632,149 (ten million six hundred thirty-two thousand one hundred forty-nine) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, representing the entire share capital of EUR 265,803,725.- (two hundred sixty-five million eight hundred three thousand seven hundred twenty-five Euro) of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Waiving of the notice right;
2. Approval of the amendment of the financial year of the Company;
3. Subsequent amendment of articles 17 and 18 of the articles of association of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It was unanimously resolved that the shareholders waive their rights to the prior notice of the current extraordinary general meeting, which should have been sent to them prior to this meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider the meeting being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It was unanimously resolved further that all the documentation produced to the meeting had been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution*

After due and careful consideration it was unanimously resolved to amend the opening and closing date of the financial year of the Company, which shall from now on begin on 17 April each year and terminate on 16 April of the following year.

Consequently, the current financial year of the Company having started on 21 March 2007 shall exceptionally terminate on 16 April 2007 instead of terminating on 20 March 2008 as currently provided for in the articles of association.

*Third resolution*

Subsequent to the second resolution, it was resolved to amend the articles of association of the Company (the «Articles») as follows:

- Article 17 of the Articles is amended as follows:

«The Company's financial year begins on 17 April and ends on 16 April of the following year.»

- The first paragraph of article 18 of the Articles is amended as follows:

«Each year, as at the date of closing of the financial year, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.»

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 2,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le douze avril,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de GALLAHER INVESTMENTS FINANCE S.à r.l., une société établie et existant au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 106.778, constituée conformément à l'acte du notaire Joseph Elvinger, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 21 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), numéro 720 en date du 20 juillet 2005, tel que modifié ci-après (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés par acte notarié en date du 23 mars 2005, publié au Mémorial C numéro 778 en date du 3 août 2005.

L'assemblée a été présidée par M. Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président a désigné comme secrétaire et l'assemblée a choisi comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés de la Société, à savoir (i) GALLAHER INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à r.l., une société constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (ii) GALLAHER FINANCE LUXEMBOURG S.à r.l., une société constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et GALLAHER LUXEMBOURG S.à r.l., une société constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sont dûment et respectivement représentés par M. Régis Galiotto de l'étude de notaire de M. Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, suivant procurations en date du 11 avril 2007. Le nombre de parts sociales qu'ils détiennent a été reporté sur une liste

de présence. Cette liste de présence et les procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 10.632.149 (dix millions six cent trente-deux mille cent quarante-neuf) parts sociales, d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de 265.803.725,- EUR (deux cent soixante-cinq millions huit cent trois mille sept cent vingt-cinq euros), étaient représentées, de sorte que l'assemblée pouvait valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont les associés avaient été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la modification de l'exercice social de la Société;
3. Modification consécutive des articles 17 et 18 des statuts de la Société; et
5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

Il est unanimement décidé que les associés renoncent aux délais et formalités de convocation prévus par la loi; les associés reconnaissent être suffisamment informés de l'ordre du jour, considèrent être valablement convoqués à la présente assemblée générale extraordinaire et s'accordent à voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il est décidé que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à la disposition des associés pendant un laps de temps suffisant pour leur permettre d'examiner avec attention chaque document.

*Deuxième résolution*

Après opportune et attentive considération, il est unanimement décidé de modifier la date d'ouverture et de clôture de l'exercice social de la Société, qui débutera désormais le 17 avril de chaque année et terminera le 16 avril de l'année suivante.

Par conséquent, l'exercice social de la Société en cours ayant commencé le 21 Mars 2007 se clôturera exceptionnellement le 16 avril 2007 au lieu du 20 mars 2008 comme actuellement précisé dans les statuts.

*Troisième résolution*

Consécutivement à l'adoption de la deuxième résolution, il a été unanimement décidé de modifier les statuts de la Société (les «Statuts») de la façon suivante:

- L'article 17 des statuts est modifié de la façon suivante:

«L'exercice social de la Société commence le 17 avril et se termine le 16 avril de l'année suivante.»

- Le premier paragraphe de l'article 18 des statuts est modifié de la façon suivante:

«Chaque année, avec effet à la date de clôture de l'exercice social, le conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la Société.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ 2.000,- euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent acte original au comparant, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui maîtrise la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007. Relation: LAC/2007/5292. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sand.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007081634/211/149.

(070089962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

**Santé S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 30.000.000,00.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 94.911.—  
EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 7 juin 2007 l'associé unique a décidé:

- de constater et d'accepter la démission, avec effet au 7 juin 2007, de Mme Ingrid Moinet de son mandat de gérant de la Société;

- de nommer Mme Pascale Nutz en tant que membre du conseil de gérance de la Société à partir du 7 juin 2007, de sorte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais, à partir du 7 juin 2007, comme suit:

- \* Mme Noëlla Antoine, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Gérant,
- \* M. Ligresti Antonino, avec adresse professionnelle au 31, Via Scarlatti, 20124 Milan Italie, Gérant,
- \* Mme Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Gérant.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007078276/260/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00850. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

---

**NEO BPO, Neo Business Process Outsourcing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 129.466.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the seventh of June,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CEMF S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its principal place of business in 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, registered in the trade register of Luxembourg under the number B 113.464,

here represented by Geoffrey Hupkens, private employee, with professional address in L-1116 Luxembourg, 6 rue Adolphe,

by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on June 5th, 2007.

and

PRECORDIA S.à r.l., a company incorporated under the law of Luxembourg, having its principal place of business in 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, registered in the trade register of Luxembourg under the number B 108.444,

here represented by Geoffrey Hupkens, private employee, with professional address in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe,

by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on June 5th, 2007.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in their capacity in which they act, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

**Art. 1.** There is formed by the present appearing parties mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).

**Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of participations in any undertaking or company, either Luxembourg or foreign, in any form whatsoever, by purchase, exchange, subscription, as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or shareholder's loan, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may take an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, and sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name NEO BUSINESS PROCESS OUTSOURCING S.à r.l. (in abbreviated form: NEO BPO).

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at € 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 25,000 (twenty-five thousand) shares having a nominal value of € 0,50.- (fifty cents) per share each.

The Company may redeem its own shares.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

**Art. 11.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced freely and at any time by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

A chairman of the board of managers may be appointed by the general meeting of shareholders. The chairman, if one is appointed, will preside at all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers will appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the chairman of the board of managers. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolution and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore responsible for the execution of their mandate. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended.

**Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 18.** At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

CEMF S.à r.l. hereby represented by Geoffrey Hupkens, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to 14,125 (fourteen thousand one hundred twenty-five) shares by a contribution in kind of shares held in the following companies:

- 2,200 (two thousand two hundred) shares, i.e. 100%, held in GALPOSTER Sp.z o.o.;
- 1,549 (one thousand five hundred forty-nine) shares, i.e. 84.6 %, held in CURSOR Sp.z o.o.;
- 1 (one) share, i.e. 1%, held in INSERVIS Sp.z o.o..

CEMF S.à r.l. declares to proceed to the payment of a share premium A amounting to EUR 11,051,712.09 (eleven million fifty-one thousand seven hundred and twelve euros and nine cents) and of a share premium B amounting to EUR 439,474.56 (four hundred thirty-nine thousand four hundred seventy-four euros and fifty-six cents).

PRECORDIA S.à r.l. hereby represented by Geoffrey Hupkens, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to 10,875 (ten thousand eight hundred seventy-five) shares by a contribution in kind of shares held in the following companies:

- 1,938 (one thousand nine hundred thirty-eight) shares, i.e. 51%, held in MERCHANDISER Sp.z o.o.;

- 99 (ninety-nine) shares, i.e. 99 %, held in INSERVIS Sp.z o.o..

PRECORDIA S.à r.l. declares to proceed to the payment of a share premium B amounting to EUR 338,356.52 (three hundred thirty-eight thousand three hundred fifty-six euros and fifty-two cents).

The total amount of EUR 11,842,043.17 (eleven million eight hundred forty-two thousand forty-three euros and seventeen cents), being EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) for the capital and EUR 11,829,543.17 (eleven million eight hundred twenty-nine thousand five hundred forty-three euros and seventeen cents) for the share premiums, is at disposal of the Company, as declared by the appearing parties.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year shall begin on the date of formation of the Company and it shall end on December 31st, 2007.

#### *Estimate of costs*

Considering that it concerns an incorporation of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of at least 65% of all outstanding shares of:

- CURSOR Sp.z.o.o.; INSERVIS Sp.zo.o.; GALPOSTER Sp. zo.o.,

financial stock companies (société de capitaux) having their registered office in an European Union State, the company expressly requests the pro rata fee payment exemption on basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 8,000 Euros.

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two. The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:

Géraldine Schmit, private employee, professionally residing in 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

Marjoleine Van Oort, private employee, professionally residing in 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

2) The registered office is established in 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le sept juin,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

CEMF S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son principal établissement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 113.464,

ici représenté par Geoffrey Hupkens, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg,

agissant en vertu d'une procuration donnée le 5 juin 2007,

et

PRECORDIA S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son principal établissement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.444,

ici représenté par Geoffrey Hupkens, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg,

agissant en vertu d'une procuration donnée le 5 juin 2007,

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange, souscription ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de NEO BUSINESS PROCESS OUTSOURCING S.à r.l. (en abrégé: NEO BPO)

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de € 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de 0,50 € (cinquante cents) chacune.

La Société pourra racheter son capital social.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés librement et à tout moment par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président du Conseil de Gérance peut être désigné par l'assemblée des associés. Le président, si un est désigné, présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance. En son absence, le Conseil de Gérance désignera pro tempore un président par vote de la majorité des gérants présents ou représentés.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un quelconque des membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le Conseil de Gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du Conseil de Gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication permettant tous les Gérants de prendre part à la réunion en entendant les autres gérants. La participation par un gérant à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du Conseil de Gérance seront enregistrées dans des minutes qui seront conservées au siège social de la Société et signées du président du Conseil de Gérance. Le cas échéant, les procurations seront attachées aux minutes de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du Conseil de Gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont considérés comme des agents autorisés et sont ainsi responsables de l'exécution de leur mandat. Le décès ou la démission d'un gérant, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

**Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

#### *Souscription et libération*

CEMF S.à r.l., représentée par Geoffrey Hupkens, prénommé, en vertu d'une procuration établie sous seing privé, déclare souscrire à 14.125 (quatorze mille cent vingt cinq) parts sociales par apport en nature consistant en actions détenues dans les sociétés suivantes:

- 2.200 (deux mille deux cents) actions, i.e. 100 %, détenues dans GALPOSTER Sp.z. o.o.;
- 1.549 (mille cinq cent quarante-neuf) actions, i.e. 84,6%, détenues dans CURSOR Sp.z. o.o.;
- 1 (une) action, i.e. 1%, détenue dans INSERVIS Sp.z. o.o.

CEMF S.à r.l. déclare procéder au paiement d'une prime d'émission A s'élevant à EUR 11.051.712,09 (onze million cinquante et un mille sept cent douze euros et neuf cents) et au paiement d'une prime d'émission B s'élevant à EUR 439.474,56 (quatre cent trente-neuf mille quatre cent soixante-quatorze euros cinquante et-six cents).

PRECORDIA S.à r.l. représentée par Geoffrey Hupkens, prénommé, en vertu d'une procuration établie sous seing privé, déclare souscrire à 10.875 (dix mille huit cent soixante-quinze) parts sociales par apport en nature consistant en actions détenues dans les sociétés suivantes:

- 1.938 (mille neuf cent trente-huit) actions, i.e. 51%, détenues dans MERCHANDISER Sp.z.o.o.;
- 99 (quatre-vingt-dix neuf) actions, i.e. 99%, détenues dans INSERVIS Sp.z. o.o.

PRECORDIA S.à r.l. déclare procéder au paiement d'une prime d'émission B s'élevant à EUR 338.356,52 (trois cent trente-huit mille trois cent cinquante-six euros et cinquante-deux cents).

Le montant total de EUR 11.842.043,17 (onze million huit cent quarante-deux mille quarante-trois euros et dix-sept cents), se composant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) pour le capital et de 11.829.543,17 (onze million huit cent vingt-neuf mille cinq cent quarante-trois euros et dix-sept cents) pour les primes d'émission, est à la libre disposition de la Société, en accord avec les déclarations des comparantes.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la société et finit le 31 décembre 2007.

#### *Evaluation des frais*

Compte tenu qu'il s'agit de la constitution d'une société luxembourgeoise par apport en nature d'au moins 65% de toutes les parts sociales émises par:

- CURSOR Sp.z.o.o.; INSERVIS Sp.z.o.o.; GALPOSTER Sp. zo.o.,

des sociétés de capitaux ayant leur siège dans des Etats de l'Union Européenne, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à 8.000,- EUR.

#### *Assemblée générale constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de deux. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

Géraldine Schmit, employée privée, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

Marjoleine Van Oort, employée privée, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Hupkens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, Relation: LAC/2007/11908. — Reçu 2.139,86 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007082770/211/355.

(070091219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

**Parc Louvigny S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 29, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 106.860.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007078384/1035/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00373. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

**Financière Daunou 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 3.993.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.295.

**EXTRAIT**

Avec effet au 19 avril 2007, les transferts suivants sont intervenus concernant les parts sociales de la Société:

1. cession de cent soixante-neuf mille neuf cent quarante-six (169.946) parts sociales de la Société par PAI EUROPE IV - A FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI partners, Société par Actions Simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France («PAI partners»);

2. cession de six cent deux mille huit cent soixante-cinq (602.865) parts sociales de la Société par PAI EUROPE IV - B FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI partners;

3. cession de onze mille trois cent soixante-quatre (11.364) parts sociales de la Société par PAI EUROPE IV - B5 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI partners;

4. cession de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-seize (299.596) parts sociales de la Société par PAI EUROPE IV - B6 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI partners;

5. cession de onze mille trois cent soixante-quatre (11.364) parts sociales de la Société par PAI EUROPE IV - B7 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI partners;

6. cession de deux cent dix-neuf mille sept cent soixante et une (219.761) parts sociales de la Société par PAI EUROPE IV - C FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI partners;

7. cession de cent treize mille six cent quarante cinq (113.645) parts sociales de la Société par PAI EUROPE IV - C2 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI partners;

8. cession de soixante-huit mille sept cent trente (68.730) parts sociales de la Société par PAI EUROPE IV - D FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI partners;

9. cession de vingt-deux mille sept cent vingt-neuf (22.729) parts sociales de la Société par PAI EUROPE IV - D2 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI partners;

et:

1. acquisition d'un million quatre cent un mille deux cents (1.401.200) parts sociales de la Société par L.R CO-INVEST FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI partners, et

2. acquisition de cent dix-huit mille huit cents (118.800) parts sociales de la Société par L.R CO-INVEST 2 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI partners,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FINANCIERE DAUNOU 12 S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2007079917/267/39.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05686. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

**Indes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 65.867.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007078386/1035/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00363. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

---

**SAF-Holland S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 113.090.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée) de la Société prises le 18 juin 2007*

L'Assemblée de la Société en date du 18 juin 2007 a approuvé la démission de messieurs Pavel Nazarian, Maxime Molter et Vincent Goy de leurs mandats d'administrateurs de la Société avec effet au 18 juin 2007.

L'Assemblée a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs de la Société à compter du 18 juin 2007:

1. Rolf Bartke, né le 23 mars 1947 à Schwarmstedt en Allemagne et résidant professionnellement à Schlossblesweg 29, D-73732 Esslingen en Allemagne, pour une période qui prendra fin dans 4 ans à compter du 18 juin 2007;

2. Ulrich Otto Sauer, né le 18 juillet 1943 à Keilberg Bessenbach en Allemagne et résidant professionnellement à Hauptstrasse 26, D-63856 Bessenbach en Allemagne, pour une période qui prendra fin dans 3 ans à compter du 18 juin 2007;

3. Siegfried Goll, né le 19 septembre 1940 à Bregenz en Autriche et résidant professionnellement à 88677 Markdorf en Autriche, pour une période qui prendra fin dans 3 ans à compter du 18 juin 2007;

4. Rudi Ludwig, né le 8 juillet 1948 à Backnang en Allemagne et résidant professionnellement à Hauptstrasse 26, D-63856 en Allemagne, pour une période qui prendra fin dans 3 ans à compter du 18 juin 2007;

5. Richard Muzzy, né le 12 septembre 1948 à Newark aux Etats-Unis et résidant professionnellement au 467 Ottawa Avenue, PO box 2099, Holland MI 49422-2099 aux Etats-Unis, pour une période qui prendra fin dans 2 ans à compter du 18 juin 2007;

6. Gerhard Rieck, né le 2 mai 1939 à Nuremberg en Allemagne et résidant professionnellement au Fasanenstrasse 30, D-81247 Munich en Allemagne, pour une période qui prendra fin dans 4 ans à compter du 18 juin 2007;

7. Bernard Schneider, né le 19 juillet 1944 à Deutsch-Krone en Allemagne et résidant professionnellement à Koranska 2, 10000 Zagreb en Croatie, pour une période qui prendra fin dans 4 ans à compter du 18 juin 2007; et

8. Martin Schwab, né le 7 août 1974 à Vancouver, au Canada, et résidant professionnellement au 25 Park Lane, à SW6 5DN Londres au Royaume-Uni, pour une période qui prendra fin dans 2 ans à compter du 18 juin 2007.

L'Assemblée a pris la résolution de nommer ERNST & YOUNG S.A., avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, à L-5365 Munsbach, en tant que réviseur d'entreprises, pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée des actionnaires chargée d'approuver les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2007.

Pour extrait

SAF HOLLAND S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007079987/5499/39.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09634. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

---

**J.J.M.T., s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4531 Differdange, 103, avenue Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.448.

L'an deux mille sept, le dix-neuf juin.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associée unique de la société à responsabilité limitée J.J.M.T., S.à r.l., avec siège social à L-4531 Differdange, 103, avenue Charlotte, à savoir Madame Maria Clara Dos Santos Marques, coiffeuse, demeurant à L-3317 Bergem, 2, Steewee, laquelle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide d'accepter la démission de Madame Léonie dite Maisy Grün comme gérante technique, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007.

*Deuxième résolution*

Suite à la prédite démission de la gérante technique, la gérante administrative actuelle Madame Maria Clara Dos Santos Marques prénommée devient gérante unique de la société, pour une durée indéterminée, et ce à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007.

A partir de la même date, la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante unique.

Pour copie conforme à l'original, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 2 juillet 2007.

M<sup>e</sup> A. Weber

Notaire

Référence de publication: 2007078404/236/26.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09252. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

**Canal Illimited S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 113.310.

L'an deux mille sept, le sept juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CANAL ILLIMITED S.A., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 113.310, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 14 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 673 du 1<sup>er</sup> avril 2006, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 27 avril 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1390 du 19 juillet 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Pascoal Da Silva, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de un million neuf cent cinquante mille euros (1.950.000,- EUR) pour le porter à deux millions quatre-vingt mille euros (2.080.000,- EUR) par la création et l'émission de dix-neuf mille cinq cents (19.500) actions sans désignation de valeur nominale.

2. Souscription et libération des actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire, l'autre actionnaire renonçant à son droit préférentiel de souscription.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

4. Transférer le siège de la société du 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen au 24, rue St. Mathieu, L-2138 Luxembourg.

5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de un million neuf cent cinquante mille euros (1.950.000,- EUR) pour le porter à deux millions quatre-vingt mille euros (2.080.000,- EUR) par la création et l'émission de dix-neuf mille cinq cents (19.500) actions sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### *Souscription - Libération*

L'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription, est alors intervenue aux présentes: PARFININDUS S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L - 2138 Luxembourg 24, rue St. Mathieu,

ici représentée par Monsieur Pascoal Da Silva, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle société déclare souscrire les dix-neuf mille cinq cents (19.500) actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant versement en espèces de sorte que le montant de un million neuf cent cinquante mille euros (1.950.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux millions quatre-vingt mille euros (2.080.000,- EUR) représenté par vingt mille huit cents (20.800) actions sans désignation de valeur nominale.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu et en conséquence de modifier l'article 2, 1<sup>er</sup> paragraphe des statuts pour y refléter le changement apporté suite au transfert de siège social ci-dessus, et de lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ EUR 22.500,-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Braquet, A. Siebenaler, P. Da Silva, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, Relation: LAC/2007/12875. — Reçu 19.500 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007081646/242/82.

(070090215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

**Elbe Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 123.616.

---

*Assemblée Générale des membres de la Société du 5 juin 2007*

En date du 5 juin 2007, les membres de la société ont pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Jean-Michel Hamelle, né le 13 septembre 1962 à Reims en France, demeurant au 11, rue du Centenaire, L-6719 Grevenmacher, Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la société avec effet au 5 juin 2007 pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil d'administration de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Charles Blackburn,
- Monsieur David Reuben,
- Monsieur Arne Hindrichs,
- Monsieur Jean-Michel Hamelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

ELBE PROPERTIES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007078435/250/24.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09145. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(070085424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.**Distrisport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3364 Leudelange, Zone Industrielle rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 60.579.

---

EXTRAIT

Il résulte d'un Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de la Société DISTRISPORT SARL, qui s'est tenue à Leudelange, en date du 12 mai 2005, que:

1. La société a accepté la démission immédiate de Monsieur Fernand Kartheiser, expert-comptable, demeurant à Bertrange, 200, route de Luxembourg, du poste de gérant administratif de la société.
2. A été nommé nouveau gérant administratif de la société pour une durée indéterminée Monsieur Roland De Cillia, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2007078444/510/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06945. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(070085906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.**BE Investco Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.259.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47164 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007080135/211/11.

---

(070087980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

**Luxembourg Food & Beverage S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 68.452.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007079122/1629/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00862. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

**United in Sports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.597.

In the year two thousand and seven, on the fifteenth of January.

Before Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of UNITED IN SPORTS S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of notary Henri Hellinckx on 30 December 2005.

The meeting was opened at 3 p.m. with Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary M<sup>e</sup> Camille Bourke, maître en droit, residing in Luxembourg who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Modification of the composition of the Company's board of managers;
2. Subsequent, restatement of article 12 of incorporation of the Company;
3. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to change the composition of the Company's board of managers to be now comprised of a maximum of nine (9) managers.

*Second resolution*

As a consequence of the above mentioned resolution, the first paragraph of article 12 of incorporation of the Company is amended and shall now read as follows:

« **Art. 12.** The Company is managed by a board of managers, comprised of a maximum of nine managers, who do not need to be shareholders (the «Board»).»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de UNITED IN SPORTS S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du grand-duché de Luxembourg avec siège social au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen (la «Société»), constituée par un acte du notaire Henri Hellinckx du 30 décembre 2005.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Madame Rachel Uhl, juriste, résidant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Camille Bourke, maître en droit, résidant à Luxembourg, qui est également choisit comme scrutatrice par l'assemblée.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1. Modification de la composition du conseil de gérance de la Société;
2. Consécutivement à ceci, refonte de l'article 12 des statuts de la Société;
3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, représentant l'ensemble du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré sur les points à l'ordre du jour, prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la composition du conseil de gérance de la Société qui sera dorénavant dirigé par un conseil de gérance comprenant un maximum de neuf (9) gérants.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution mentionnée ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société est amendé et devra dorénavant être lu comme suit:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un maximum de neuf gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés (le «Conseil»).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi

Signé: R. Uhl, P.-Y. Genot, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, vol. 157S, fol. 37, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007081671/211/94.

(070090040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

**G.L.I.C. - Groupe Luxembourgeois d'Investissements Commerciaux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 121.828.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.  
LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007079123/1629/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09422. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

**Fidei Fiduciaire S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 117.939.

L'an deux mille sept, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée FIDEI FIDUCIAIRE, S.A R.L., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg section B numéro 117.939, constituée suivant acte reçu le 31 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1789 du 25 septembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le même jour 31 mai 2006, publié au Mémorial C numéro 1877 du 6 octobre 2006 (ci-après «la Société»).

A cette fin, comparaissent:

- Monsieur Donato Cortesi, demeurant Via ai Ronchi 16 à CH-6943 Vezia, propriétaire de 35 parts sociales émises par la Société;
- Monsieur Bruno Beernaerts, demeurant 45, rue du Centre à B-6637 Fauvillers, propriétaire de 46 parts sociales émises par la Société;
- Monsieur Alain Lam, demeurant 24, rue Dr Ernest Feltgen à L-7531 Mersch, propriétaire de 129 parts sociales émises par la Société;
- La société à responsabilité limitée M GROUPE S. à r.l., ayant son siège social établi à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, inscrite au RCS de Luxembourg section B n ° 110.691, représentée par son gérant Monsieur Olivier Dorier, directeur de société, demeurant à L-1628 Luxembourg, propriétaire de 20 parts sociales émises par la Société;
- Monsieur Stewart Kam-Cheong, Réviseur d'Entreprises, né à Port Louis (Ile Maurice), le 22 juillet 1963, demeurant à L-6137 Junglinster, 35, Val de l'Ernz, propriétaire de 20 parts sociales émises par la Société;

Tous ici représentés par Patrick Van Hees, employé privé à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg en vertu de procurations qui resteront ci-annexées;

L'assemblée est dirigée par Patrick Van Hees, lequel prie le notaire d'acter que:

Les deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Suppression des catégories de gérants.
- 2) Modification du mode d'engagement de la Société.
- 3) Modification de l'article 10 des statuts.
- 4) Constatation et acceptation de la démission de Messieurs Bruno Beernaerts et David de Marco en tant que gérants de la Société.
- 5) Confirmation du mandat de Monsieur Alain Lam en tant que gérant unique de la Société.
- 6) Constatation et acceptation de cessions de parts sociales.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la distinction des gérants en catégories A et B.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le mode d'engagement de la Société envers les tiers en la déléguant à chaque gérant agissant par sa signature individuelle.

*Troisième résolution*

L'assemblée constate la démission de Messieurs Bruno Beernaerts et David de Marco en tant que gérants de la Société et décide de l'accepter avec effet immédiat et de leur octroyer une entière décharge pour l'exercice de leur mandat.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de confirmer le mandat de Monsieur Alain Lam en tant que gérant unique de la Société suite aux démissions intervenues ci-avant.

*Cinquième résolution*

L'assemblée constate que des cessions de parts sociales sont intervenue précédemment aux présentes et décide d'approuver les cessions effectuées par Monsieur David De Marco:

- de 2 parts sociales émises par la Société à Monsieur Bruno Beernaerts;
- de 2 parts sociales émises par la Société à Monsieur Alain Lam;
- de 20 parts sociales émises par la Société à la société M GROUPE S. à r.l.;
- de 20 parts sociales émises par la Société à Monsieur Stewart Kam-Cheong;

Suite à ces changements, la répartition des 250 parts sociales représentant le capital de la Société se présente comme suit:

	parts sociales
- Monsieur Bruno Beernaerts: . . . . .	46
- Monsieur Donato Cortesi: . . . . .	35
- Monsieur Alain Lam: . . . . .	129
- la Société M GROUPE S. à r.l.: . . . . .	20
- Monsieur Stewart Kam-Cheong: . . . . .	20
Soit un total de: . . . . .	250

*Signification*

Conformément à l'article 190 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés telle que modifiée, la société à responsabilité limitée FIDEI FIDUCIAIRE, S.A R.L., agissant par son gérant Monsieur Alain Lam, accepte ces cessions de parts sociales et se les considère comme dûment signifiées, conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois tel que modifié.

*Sixième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 10.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux. Ils sont révocables ad nutum.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Il a la signature sociale et il a le droit d'ester en justice au nom de la Société tant en demandant qu'en défendant.

La Société est valablement et exclusivement engagée envers tous tiers par la signature individuelle de chaque gérant. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Mersch, Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, vol. 31 CS, fol. 73, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007082478/242/94.

(070090785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

**Lloyds TSB CHF Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 116.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007079124/267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00505. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

**Grosvenor Crescent Developments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 110.792.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du  
31 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 116 du 18 janvier 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de  
Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007079125/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07850. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

**Inda International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 67.842.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE MEVEA S.à r.l.

Le Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007079126/815/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10199. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

**Adriatur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 80.056.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

ADRIATUR S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007079127/815/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10198. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

---

**Euro Cube Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 80.065.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

EURO CUBE HOLDING S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007079128/815/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10196. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

---

**Fase Fintek S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 67.903.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

FASE FINTEK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007079129/815/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10195. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

---

**FinAdvice-Finanzplanung, Société Anonyme.**

Siège social: L-1950 Luxembourg, 2, rue Auguste Lumière.

R.C.S. Luxembourg B 116.191.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Hauptversammlung vom 30. Mai 2007*

Die Kündigung von Herrn Raymond Lang als Verwaltungsratsmitglied wird einstimmig angenommen.

Als Ersatz wird als neues Verwaltungsratsmitglied Frau Felice Urth geboren am 8. Juni 1948 wohnhaft in L-3503 Dudelange, 33, Kraizbiertg nominiert.

Das Mandat endet am Datum der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2008.

Die Mandate von Frau Doris De Paoli und Frau Ursula Back als delegierte Vorstandsmitglieder werden einstimmig um ein Jahr verlängert. Die Mandate enden am Datum der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2008.

*Verwaltungsrat:*

Frau Doris De Paoli, wohnhaft in L-3453 Dudelange, 32, A Boujel

Frau Ursula Back, wohnhaft in D-54292 Trier, Maximinstrasse, 23

Frau Felice Urth, wohnhaft in D-3503 Dudelange, 33, Kraizbiereg

Unterschrift.

Référence de publication: 2007080011/680/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02846. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

---

**R.P.S. Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 84.521.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

R.P.S. HOLDING S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007079130/815/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10193. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

---

**Globehotels S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 72.934.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

GLOBEHOTELS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007079131/815/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10191. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

---

**City Radio Productions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1247 Luxembourg, 2, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 78.736.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2007*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 25 mai 2007 au 24, avenue Marie-Thérèse que:

1) L'assemblée Générale a accepté les démissions respectives du Sieur Simon Gibbons de son mandat de membre du conseil d'administration et du Sieur Nicolas (également nommé Nic) Hume de ses mandats de membre du conseil d'administration et d'administrateur délégué.

2.) L'Assemblée Générale a nommé comme nouveaux administrateurs:

a. M. Nigel Weston, né le 8 septembre 1973 à Paisley en Grande Bretagne, demeurant à L-2422 Luxembourg, 2, rue Renert et

b. M. David John James, né le 5 juin 1970 à Harrogate en Grande-Bretagne, demeurant à 21, rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg.

Les administrateurs nouvellement dénommés termineront les mandats respectifs de leurs prédécesseurs qui terminent lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se réunira dans l'année 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007079924/1729/26.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09958. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

**Opus 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.015.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 avril 2006, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 1343 du 12 juillet 2006

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour OPUS 2 S.à r.l.*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007079132/1261/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00793. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

**TGC Development Holdings, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 129.451.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the fourteenth day of June.

Before Maître Gérard Lecuit, residing in Luxembourg.

There appeared:

PALLISTER HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at 9, Columbus centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and being registered under number 325948,

represented by Mr Pierre-Yves Champagnon, employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 5 June 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name TGC DEVELOPMENT HOLDINGS (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies in which it has a direct or indirect interest to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

### **Art 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

#### Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by any manager of the Company.

#### Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

#### Art. 10. Representation.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.

#### Art. 11. Liability of the managers.

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### IV. General meetings of shareholders

#### Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

#### Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits**

### **Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### **Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the known creditors of the Company are not threatened.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## **VI. General provision**

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

### *Subscription-Payment*

Thereupon, PALLISTER HOLDINGS LIMITED, pre-named and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand nine hundred euro (EUR 1,900).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

SOLON DIRECTOR LIMITED, a company incorporated under the laws of the Commonwealth of the Bahamas, with registered office at Suite E-2, Union Court Building, Elizabeth Avenue and Shirley Street, Nassau, Bahamas.

2. The registered office of the Company is set at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le quatorze juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PALLISTER HOLDINGS LIMITED, une société constituée selon les lois des British Virgin Islands, ayant son siège social au 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée sous le numéro 325948

Ici représentée par Monsieur Pierre-Yves Champagnon, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 5 juin 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **I - Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination TGC DEVELOPMENT HOLDINGS (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

#### **Art. 2. Siège Social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés

sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

#### **Art 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'(ne) est(ont) pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de la Société.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

#### **Art. 10. Représentation.**

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant, ou, par la signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts.

#### **Art. 11. Responsabilités des gérants.**

Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **IV. Assemblée générale des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 14. Exercice social.**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers identifiés de la Société ne sont pas menacés.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

### **VI. Disposition générale**

**17.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

#### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, PALLISTER HOLDINGS LIMITED, prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

#### *Coûts*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille neuf cents euros (EUR 1.900).

#### *Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

SOLON DIRECTOR LIMITED, une société constituée selon les lois du Commonwealth of the Bahamas, ayant son siège social à Suite E-2, Union Court Building, Elizabeth Avenue and Shirley Street, Nassau, Bahamas.

2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P.-Y. Champagnon, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, LAC/2007/13429. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007082773/220/416.

(070090995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

---

**Naevus Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 92.916.

*Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 26 mars 2007*

1. les actionnaires révoquent Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet au 15 mars 2007;
2. les actionnaires décident de nommer Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079215/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09513. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

---

**Iphia Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 83.321.

*Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 26 mars 2007*

1. les actionnaires révoquent Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet au 15 mars 2007;
2. les actionnaires décident de nommer Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079231/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09335. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

---

**Seminvest S.A. Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 98.835.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2007*

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Guy Wagner, 7, boulevard du Prince Henri, L-1784, Luxembourg en remplacement de Monsieur Emile Vogt, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007079331/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08218. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

---

**MedLX1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 110.940.

In the year two thousand and seven, on the eighth day of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of MedLX1 S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 5, boulevards de la Foire, L-1528 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, on 23 September 2005, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.940 and whose articles of incorporation (the «Articles») were published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association, number 204 dated 28 January 2006. The Articles were lastly amended pursuant to a notarial deed of Maître André Jean Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 6 January 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association, number 922 dated 11 May 2006.

The meeting is presided by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.  
who appoints as secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

I.- The Shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the Shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed ne varietur will be registered with this deed.

II.- It appears from the attendance list, that the eight hundred seventy-five thousand (875,000) registered shares representing the whole share capital of the Company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

(1) Increase of the share capital of the Company with an amount of two hundred seventy-nine thousand seven hundred twenty Euro (EUR 279,720.-) in order to raise it from its current amount of one million seven hundred fifty thousand Euro (EUR 1,750,000.-) to two million twenty-nine thousand seven hundred twenty Euro (EUR 2,029,720.-), by contribution in cash, by creating and issuing of one hundred thirty-nine thousand eight hundred sixty (139,860) new registered shares (the «New Shares»), with a nominal value of two Euro (EUR 2.-) each;

(2) Amendment of the first paragraph of the article 5 of the Articles of Association of the Company in order to reflect the share capital increase;

(3) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously by the general meeting of shareholders of the Company:

*First resolution*

The general meeting of shareholders decides to increase the issued share capital of the Company with an amount of two hundred seventy-nine thousand seven hundred twenty Euro (EUR 279,720.-) in order to raise it from its current amount of one million seven hundred fifty thousand Euro (EUR 1,750,000.-) to two million twenty-nine thousand seven hundred twenty Euro (EUR 2,029,720.-), by contribution in cash, by creating and issuing of one hundred thirty-nine thousand eight hundred sixty (139,860) New Shares, with a nominal value of two Euro (EUR 2.-), to be paid up by contribution in cash.

*Subscription and payment*

1.- DUKE STREET CAPITAL V LIMITED, a company incorporated under the laws of England, having its registered office at Almack House, 28 King Street, London SW1Y 6XA and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under the number 4071494;

2.- DUKE STREET CAPITAL V, GmbH & Co KG, having its registered office at Mainzer Landstrasse 46, 60325 Frankfurt am Main, Germany, represented by its general partner DUKE STREET CAPITAL V VERWALTUNGS, GmbH, a company incorporated under the laws of Germany having its registered office at Mainzer Landstrasse, 46, 60325, Frankfurt am Main, Germany and registered with the Commercial Register of the Local Court of Frankfurt am Main under the number HRB53962; and

3.- Pierre Louis Le Faou, born on 27 July 1950 in Asnieres (France), residing at Craigisla, Old Avenue St George's Hill Weybridge, Surrey KT13 0PZ, United Kingdom,

all of them being represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg by virtue of proxies given under private seal, declared to subscribe and fully pay in as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (EUR)
DUKE STREET CAPITAL V LIMITED . . . . .	130,618	261,236.-
DUKE STREET CAPITAL V, GmbH&Co KG . . . . .	6,445	12,890.-

Pierre Louis Le Faou . . . . .	2,797	5,594.-
Total: . . . . .	139,860	279,720.-

All the one hundred thirty-nine thousand eight hundred sixty (139,860) New Shares have been fully paid up by contribution in cash so that the amount of two hundred seventy-nine thousand seven hundred twenty Euro (EUR 279,720.-) is as now at the disposal of the Company as it has been proven to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

#### Second resolution

Further to the share capital increase, the general meeting of the shareholders of the Company resolves to amend Article 5.1 of the Articles of Association of the Company, which shall read as follows:

« **5.1.** The subscribed capital is set at two million twenty-nine thousand seven hundred twenty Euro (EUR 2,029,720.-), divided into one million fourteen thousand eight hundred sixty (1,014,860) registered shares with a par value of two Euro (EUR 2.-) each, fully paid up (by 100%).»

#### Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 5,000.-

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MedLX1 S.A., constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, constituée suivant acte par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 23 septembre 2005, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.940 et dont les statuts (les «Statuts») ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association, numéro 204 en date du 28 janvier 2006. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte par-devant Maître André Jean Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg agissant en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 6 janvier 2006, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association, numéro 922 en date du 11 mai 2006.

L'assemblée est présidée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Solange Wolter, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Arlette Siebenaler, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les huit cent soixante-quinze mille (875.000) actions nominatives, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer à toute formalité ou condition de convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Agenda:

(1) Augmentation du capital de la Société d'un montant de deux cent soixante-dix neuf mille sept cent vingt euros (EUR 279.720.-) afin de le porter de son montant actuel de un million sept cent cinquante mille euros (EUR 1.750.000.-) à deux millions vingt-neuf mille sept cent vingt euros (EUR 2.029.720.-) par la création et l'émission de cent trente-neuf mille huit cent soixante (139.860) nouvelles actions (les «Nouvelles Actions») ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2.-) chacune;

(2) Modification de l'Article 5.1 des Statuts de la Société en conséquence de l'augmentation de capital;

(3) Divers.

Après délibération, l'assemblée générale des actionnaires a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de deux cent soixante-dix neuf mille sept cent vingt euros (EUR 279.720,-) afin de le porter de son montant actuel de un million sept cent cinquante mille euros (EUR 1.750.000,-) à deux millions vingt-neuf mille sept cent vingt euros (EUR 2.029.720,-) par la création et l'émission de cent trente-neuf mille huit cent soixante (139.860) nouvelles actions ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, devant être payées par un apport en numéraire.

*Souscription et libération*

1.- DUKE STREET CAPITAL V LIMITED, une société constituée suivant le droit anglais, ayant son siège social à Almack House, 28 King Street, Londres SW1Y6XA et immatriculée au Registre des Sociétés d'Angleterre et Pays de Galles sous le numéro 4071494;

2.- DUKE STREET CAPITAL V, GmbH & Co KG ayant son siège social à Mainzer Landstrasse 46, 60325 Frankfurt am Main, Allemagne, représentée par son associé gérant DUKE STREET CAPITAL V VERWALTUNGS, GmbH, une société constituée suivant le droit allemand, ayant son siège social à Mainzer Landstrasse 46, 60325 Frankfurt am Main, Allemagne et immatriculée au Registre du Commerce de la Cour de Francfort-sur-le-Main sous le numéro HRB53962; et

3.- Pierre Louis Le Faou, né le 27 juillet 1950 à Asnières (France), domicilié à Craigisla, Old Avenue St George's Hill Weybridge, Surrey KT13 0PZ, Royaume-Uni,

tous étant représentés, par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé demeurées annexées aux présentes, ont déclaré souscrire et libérer intégralement comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Prix de souscription (EUR)
DUKE STREET CAPITAL V LIMITED . . . . .	130.618	261.236,-
DUKE STREET CAPITAL V, GmbH&Co KG . . . . .	6.445	12.890,-
Pierre Louis Le Faou . . . . .	2.797	5.594,-
Total: . . . . .	139.860	279.720,-

La totalité des cent trente-neuf mille huit cent soixante (139.860) Nouvelles Actions ont été entièrement libérées par apport en numéraire de telle sorte que le montant de deux cent soixante-dix neuf mille sept cent vingt euros (EUR 279.720,-) est à présent à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

En conséquence de l'augmentation de capital, l'assemblée générale des actionnaires de la Société décide de modifier l'Article 5.1 des Statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital souscrit est fixé à deux millions vingt-neuf mille sept cent vingt euros (2.029.720,- EUR), divisé en un million quatorze mille huit cent soixante (1.014.860) actions nominatives ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune, entièrement libérées (à 100%)».

*Frais*

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 5.000,-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant plus la parole, l'assemblée est close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après que lecture de l'acte a été faite aux comparants, ils ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: A. Braquet, S. Wolter, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, Relation: LAC/2007/12881. — Reçu 2.797,20 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007081645/242/169.

(070090176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

**Metex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 39.637.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2007*

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Jacques Reckinger, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg en remplacement de Monsieur Emile Vogt, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007079332/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00186. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

---

**ASA Finance & Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 59.003.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2007*

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Luc Rodesch, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Emile Vogt, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007079333/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00177. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

---

**Frits Financial S.A. Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 97.933.

—  
*Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 26 mars 2007*

1. les actionnaires révoquent Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet au 15 mars 2007;
2. les actionnaires décident de nommer Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079431/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09324. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

---

**Fiore Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 47.190.

—  
*Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 26 mars 2007*

1. les actionnaires révoquent Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet au 15 mars 2007;
2. les actionnaires décident de nommer Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079432/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09323. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

---

**Filo Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 47.497.

*Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 26 mars 2007*

1. les actionnaires révoquent Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet au 15 mars 2007;
2. les actionnaires décident de nommer Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079433/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09322. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

---

**Foam Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 84, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 119.839.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la société en date du 15 mai 2007*

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2007 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 84, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007079450/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10522. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

---

**Compagnie Financière Pascal S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 35.856.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signature

Référence de publication: 2007079423/1172/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG01020. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

---

**HIM (Habitats et Investissements Mobiliers) Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 50.536.

—  
*Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 26 mars 2007*

1. les actionnaires révoquent Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet au 15 mars 2007;
  2. les actionnaires décident de nommer Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079425/777/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09329. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

---

**Halicompt Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 61.099.

—  
*Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 26 mars 2007*

1. les actionnaires révoquent Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet au 15 mars 2007;
  2. les actionnaires décident de nommer Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079426/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09328. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

---

**Global Administration Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 57.147.

—  
*Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 26 mars 2007*

1. les actionnaires révoquent Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet au 15 mars 2007;
  2. les actionnaires décident de nommer Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079427/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09327. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

---

**Germandrea Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 44.667.

—  
*Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 26 mars 2007*

1. les actionnaires révoquent Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet au 15 mars 2007;

2. les actionnaires décident de nommer Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079428/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09326. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

**Fruitbrokers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 44.385.

*Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 26 mars 2007*

1. les actionnaires révoquent Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet au 15 mars 2007;

2. les actionnaires décident de nommer Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079429/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09325. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

**Batichimie-Travaux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 37.177.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 6 novembre 2006 a décidé de transférer son siège social du 22, rue de Cessange L-1320 Luxembourg vers le 58, rue des Celtes L-1318 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Pour BATICHIMIE TRAVAUX S.à r.l.

Par mandat C. Wagner

Référence de publication: 2007079455/3290/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01230. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

**Sofinka S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 60.650.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2007079422/1172/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG01022. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.